



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
27 juin 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Comité du programme et de la coordination

#### Cinquante-quatrième session

2-27 juin 2014

Point 7 de l'ordre du jour

#### Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-quatrième session

### Projet de rapport

*Rapporteur* : M. Hiroshi Onuma (Japon)

#### Additif

### Questions de coordination : rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

[Point 4 a)]

### Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2013

1. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 3 juin 2014, le Comité du programme et de la coordination a examiné le rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2013 ([E/2014/69](#)).
2. Le Directeur du Conseil des chefs de secrétariat a présenté le rapport et répondu aux questions posées lors de son examen par le Comité.

#### Débat

3. Les délégations ont pris connaissance avec intérêt du rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat pour 2013 et dit mesurer l'importance du rôle du Conseil et de ses organes subsidiaires, en particulier à l'heure où la communauté internationale continue d'être aux prises avec les conséquences de la crise économique et financière mondiale. Elles ont salué les avancées enregistrées par le Conseil en matière de renforcement de la coordination



et de la cohérence interinstitutions au sein des Nations Unies sur le plan des politiques, de la gestion et des opérations.

4. Les délégations ont souligné qu'il importait que les mandats prescrits par les organismes intergouvernementaux servent de ligne directrice aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat. Certaines d'entre elles ont considéré que la fonction de coordination du Conseil était essentielle pour améliorer l'utilisation des ressources, optimiser les retombées de celle-ci, éviter les chevauchements dans les travaux des entités des Nations Unies et renforcer l'efficacité, l'efficacé et l'adaptabilité du système des Nations Unies.

5. Il a été dit que le rapport annuel d'ensemble contribuait de manière déterminante à l'amélioration de la transparence des travaux du Conseil des chefs de secrétariat. Un certain nombre de délégations ont salué le fait que le rapport donne des informations détaillées sur un large éventail d'activités menées sous l'égide du Conseil. Bien que plusieurs délégations aient reconnu qu'il était impossible de traiter en détail de l'ensemble des activités dans le rapport, certaines ont fait observer que plusieurs questions qu'elles trouvaient essentielles n'y figuraient pas. Étant donné qu'il était demandé aux entités des Nations Unies d'intégrer la coopération Sud-Sud aux programmes de pays et d'appuyer les projets mis en œuvre par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, plusieurs délégations ont demandé au Conseil de se pencher sur cette question. Au nombre des autres sujets que les délégations souhaitaient voir figurer dans le rapport, on trouvait les technologies comme facteur de changement, la coordination des entités des Nations Unies dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit et les maladies non transmissibles. Par ailleurs, des délégations ont demandé pourquoi, en rapport avec l'éducation des jeunes, il avait tout particulièrement été fait mention de « toutes les dimensions de l'éducation à la sexualité ».

6. Des délégations ont demandé des informations sur le mandat confié aux entités des Nations Unies de tenir systématiquement compte de l'état de droit dans leurs activités et réaffirmé l'importance des autres mandats essentiels des Nations Unies que sont la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme.

7. Des délégations ont pris note des efforts déployés par le Conseil des chefs de secrétariat pour promouvoir une préparation et un suivi systématiques des conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Des éclaircissements ont été demandés sur la nature des « contributions conjointes » que le Conseil apportait aux conférences et réunions au sommet. Un certain nombre de délégations ont salué la décision du Conseil d'organiser une manifestation parallèle à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement.

8. Il a été rappelé que, à sa précédente session, le Comité avait réaffirmé l'importance qu'il y avait à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et s'était félicité que le Conseil des chefs de secrétariat examine périodiquement les progrès accomplis en la matière au niveau des pays. Il a été dit qu'il était capital de continuer à mener une action coordonnée pour atteindre les objectifs arrêtés au niveau international. Des délégations ont fait remarquer avec satisfaction que l'examen du Conseil commençait déjà à porter ses fruits, en particulier sous forme de renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et le Groupe de la Banque mondiale. Le Conseil a été encouragé à continuer d'aider les États Membres à atteindre les objectifs d'ici à 2015. Une délégation a tenu à s'assurer que l'examen réalisé par le Comité ne faisait pas

double emploi avec d'autres mesures prises par d'autres entités. Une autre a demandé de plus amples informations sur les obstacles rencontrés au niveau des pays et les solutions auxquelles les examens réalisés jusqu'à présent avaient permis d'aboutir. Il a été demandé si le Conseil avait examiné les progrès enregistrés dans la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement n° 8 (Mettre en place un partenariat mondial pour le développement).

9. Pour ce qui était de l'action menée par le Conseil des chefs de secrétariat pour coordonner l'établissement du programme de développement pour l'après-2015 à l'échelle des Nations Unies, une question a été posée sur l'examen, par le Comité de haut niveau sur les programmes, des recommandations et conclusions énoncées dans le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 intitulé « Vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable ». Il a été souligné que le Conseil ne devrait pas chercher à préjuger de l'issue des débats intergouvernementaux relatifs au programme de développement pour l'après-2015.

10. Si l'importance des activités de coordination menées par le Conseil des chefs de secrétariat en rapport avec le programme de développement pour l'après-2015 a été réaffirmée, des délégations se sont dites profondément préoccupées par la décision prise par le système des Nations Unies de faire siennes les principales conclusions et recommandations formulées dans le rapport précité du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015. Il a été souligné à cet égard que l'Assemblée générale n'avait pas examiné le rapport en question et n'y avait pas donné suite.

11. Les délégations ont largement salué les efforts déployés par le Conseil des chefs de secrétariat pour promouvoir la cohérence des politiques et la coordination au sein du système des Nations Unies, notamment en ce qui concernait les migrations internationales et le développement, les jeunes et les changements climatiques. Elles ont demandé de plus amples informations sur les mandats relatifs à la cybercriminalité et la cybersécurité.

12. Les délégations ont pris note des activités menées par le Conseil des chefs de secrétariat en matière de droits de l'homme, plusieurs d'entre elles se disant satisfaites des efforts qu'il a consentis pour intégrer cette question à ses travaux, tout en soulignant qu'il était nécessaire d'assurer la cohérence des mesures prises dans ce domaine. Il a été souligné que la question des droits de l'homme était universelle et ne concernait pas que les pays en développement. Plusieurs délégations ont demandé des éclaircissements sur les liens qui existeraient entre les engagements pris en matière de droits de l'homme et les objectifs de développement, ainsi que sur le déploiement de conseillers des droits de l'homme du Groupe des Nations Unies pour le développement dans les bureaux des coordonnateurs résidents et plus particulièrement sur les équipes de pays qui avaient reçu des conseillers et les pays qui avaient demandé de l'aide aux fins de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme. Une délégation a demandé des éclaircissements sur la transversalisation des droits de l'homme. Une question a été posée sur la diffusion de la publication du Groupe des Nations Unies pour le développement relative à la prise en compte de la question des droits de l'homme dans les programmes de développement (*Mainstreaming Human Rights in Development: Stories from the Field*, en anglais seulement).

13. Des questions ont été posées quant au fondement juridique du déploiement des conseillers des droits de l'homme dans les bureaux des coordonnateurs résidents et notamment sur les directives applicables du Conseil des droits de l'homme et du Programme des Nations Unies pour le développement. Toute tentative faite pour imposer des conditions aux activités opérationnelles de développement a été jugée inacceptable.

14. Pour ce qui était des activités du Conseil des chefs de secrétariat visant à renforcer l'efficacité, l'efficience, la cohérence et l'incidence des activités opérationnelles de développement menées par le système des Nations Unies, il a été considéré que les travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement qui avaient trait aux procédures opérationnelles permanentes des équipes de pays des Nations Unies avaient permis des gains d'efficacité au niveau des pays. Une question a été posée au sujet de l'état d'avancement de l'initiative Unis dans l'action.

15. Les délégations ont salué les efforts déployés par le Conseil des chefs de secrétariat pour améliorer les fonctions d'administration et de gestion au sein du système des Nations Unies, en particulier celles qui avaient trait à la gestion des ressources humaines, aux services de trésorerie communs et aux achats. Le Conseil a été encouragé à poursuivre ses activités d'harmonisation et de simplification des modalités de fonctionnement. En ce qui concernait le dispositif de services commun à l'échelle du système des Nations Unies de Brasilia, des délégations ont considéré qu'il importait de souligner qu'il s'agissait d'une initiative pilote qui permettrait de savoir, une fois qu'elle serait achevée, si le dispositif permettait de réaliser des économies grâce à des gains d'efficacité et une réduction du coût des opérations. Une délégation a demandé quels étaient les organismes qui participaient au dispositif de services commun. Il a aussi été demandé si le Conseil avait pris des mesures pour simplifier, outre les tâches administratives, l'exécution des programmes au niveau des pays en vue de réaliser des économies et de mieux servir les bénéficiaires. Pour ce qui était du nouveau système d'agrément des fournisseurs, plusieurs délégations ont salué ce que le Conseil avait fait pour faciliter l'accès des fournisseurs originaires de pays en développement ou de pays en transition et dit attendre avec intérêt d'en apprendre davantage sur les résultats qui auront été obtenus grâce à l'initiative dans le prochain rapport annuel d'ensemble. Il a été fait observer que des progrès avaient été accomplis dans l'application des normes comptables internationales pour le secteur public. Des précisions ont également été demandées sur le rôle joué par le Conseil dans la définition des barèmes des traitements du personnel engagé pour une période de courte durée pour assurer des services d'interprétation et de traduction.

16. Des délégations ont estimé que les plans stratégiques adoptés par le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement pourraient utilement servir à définir une stratégie de coordination axée sur les résultats. Une délégation s'est interrogée sur la mise en concordance du calendrier des plans stratégiques (2013-2016) avec celui du cycle du cadre stratégique. De plus amples informations ont été demandées sur la manière dont le Conseil envisageait de faire face aux tendances de fond qui influaient sur les conditions dans lesquelles les entités des Nations Unies menaient leurs opérations (complexité accrue, manque de ressources, etc.).

17. Plusieurs délégations ont salué l'amélioration du site Web du Conseil des chefs de secrétariat, notamment en ce qui concernait la présentation des statistiques relatives au système des Nations Unies. Une question a été posée sur la composition du Conseil et de ses organes subsidiaires. Les délégations ont également salué la poursuite de la coopération entre le Conseil et les autres organes financés conjointement.

### **Conclusions et recommandations**

18. Le Comité prend note des contributions apportées par le Conseil des chefs de secrétariat, en 2013, au renforcement de la coordination et de la cohérence interinstitutions au sein des Nations Unies sur le plan des politiques, de la gestion et des opérations.

19. Le Comité en particulier salue l'intensification des efforts déployés par le Conseil des chefs de secrétariat pour promouvoir une préparation et un suivi systémiques des principales conférences des Nations Unies ainsi que, entre autres, l'action qu'il mène, par l'intermédiaire de son Comité de haut niveau sur les programmes et la fourniture d'un appui concret aux activités menées à l'échelle des pays, pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

20. Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a, dans sa résolution [67/292](#), du 24 juillet 2013, invité le Secrétaire général, de par son rôle au sein du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, à appuyer une approche coordonnée du multilinguisme au sein du système des Nations Unies. Soulignant l'importance de mettre en œuvre au plus tôt cette résolution, il recommande que l'Assemblée demande au Conseil de rendre régulièrement compte de l'état de la mise en œuvre dans les rapports qu'il présenterait au Comité.

21. Le Comité prend note que le Conseil des chefs de secrétariat poursuit son œuvre d'harmonisation et de simplification des pratiques de fonctionnement et se félicite des gains d'efficacité que permet l'allègement des contraintes administratives et procédurales, l'objectif étant à terme d'améliorer la cohérence, la coordination, l'efficacité, la transparence et la crédibilité du système des Nations Unies. Il demande à être informé des progrès qui seront réalisés à cet égard et recommande que l'Assemblée générale appelle l'attention du Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil, sur la nécessité de poursuivre sur cette voie.

22. Le Comité prend note de l'établissement d'un centre de services commerciaux intégrés et du lancement d'un dispositif de services commun à l'échelle du système des Nations Unies à Brasilia, tout en précisant que les gains que ces initiatives permettraient de réaliser en matière d'efficacité et de coûts restaient à établir.

23. Le Comité salue l'action menée par le Conseil des chefs de secrétariat pour instaurer des bonnes pratiques dans le domaine de la gestion de la performance. Il recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil et par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur la gestion, de diffuser auprès des directeurs des services des ressources humaines des organismes membres des exemples de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience.

24. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, d'encourager les fonds

et programmes, ainsi que les institutions spécialisées et autres entités des Nations Unies, à continuer de systématiquement tenir compte de l'appui à la coopération Sud-Sud dans leurs programmes d'activités opérationnelles de développement à l'échelle des pays.

25. Le Comité recommande que l'Assemblée générale demande au Conseil des chefs de secrétariat d'indiquer si le nouveau système d'agrément des fournisseurs avait permis d'accroître la participation des pays en développement et des pays en transition aux passations de marché des Nations Unies, dans le respect des règles et réglementations en vigueur.

26. Le Comité souligne le rôle essentiel que le Conseil des chefs de secrétariat jouerait dans la coordination, à l'échelle du système des Nations Unies, des activités de préparation et de suivi du programme de développement pour l'après-2015, conformément aux mandats pertinents prescrits par les organismes intergouvernementaux. Il recommande à cette fin que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil, de lui indiquer, dans le rapport annuel qu'il lui présentera à sa cinquante-cinquième session, les moyens de renforcer ce rôle de manière à promouvoir la cohérence des politiques à l'échelle du système des Nations Unies et assurer ainsi une coordination efficace des nombreuses activités touchant la programmation, la gestion et les opérations de ce programme mondial.

27. Le Comité prend note du paragraphe 16 du rapport et rappelle à cet égard le paragraphe 20 de la résolution 68/6 de l'Assemblée générale relatif au lancement du processus de négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015 ainsi que la nécessité pour le Conseil des chefs de secrétariat de respecter les décisions pertinentes des organismes intergouvernementaux pendant l'établissement dudit programme.

28. Le Comité prend note de la mention faite à la primauté du droit au paragraphe 17 du rapport et rappelle à ce sujet que les trois principaux piliers des Nations Unies étaient la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme.

29. Le Comité recommande de nouveau que l'Assemblée générale appelle l'attention du Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, sur les sujets de préoccupation suivants :

a) La nécessité de veiller à ce que les activités et initiatives du Conseil, notamment celles qui ont trait à la cohérence de l'action menée par le système des Nations Unies, soient conformes aux mandats prescrits par les organismes intergouvernementaux;

b) La nécessité de veiller à ce que les mesures prises par le Comité de haut niveau sur la gestion soient davantage en harmonie avec les orientations fixées par les organes délibérants des Nations Unies, y compris dans le domaine des achats.

30. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, de poursuivre le dialogue de fond direct entre le Conseil et les États Membres, conformément au paragraphe 4 de la résolution 64/289 de l'Assemblée, de manière à renforcer davantage la transparence des activités du Conseil et l'application du principe selon lequel celui-ci doit rendre des comptes aux États Membres.